Image not found or type unknown

CDD en hôtellerie : congés payés et jours fériés

Par **Mathilde222**, le **09/07/2014** à **11:18**

Bonjour,

Je suis actuellement en apprentissage dans un Hôtel. Mon contratse termine en août et mon entreprise souhaite me garder en CDD durant 1 an à partir du 1er septembre 2014.

J'aimerais savoir si en CDD j'aurais le droit d'avoir des congés payés durant cette année. Et également si j'aurais une majoration en cas de travail lors des jours fériés.

Merci de votre réponse...

Par **P.M.**, le **09/07/2014** à **12:57**

Bonjour,
Il faudrait effectivement demander à l'employeur de pouvoir prendre des congés pour une partie de ceux qui doivent vous être payés si vous n'en avez pas pris encore...
Pour les jours fériés, il faudrait se référer à la Convention Collective applicable...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés